RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mai 2022

Le 12 mai 2022,
Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de **M. Jérôme OLIVIER,** Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents :
Mmes :, Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE, Laurence ROCHAS,
MM. : Antonio DA COSTA, Michel JAMET, Jérôme OLIVIER, Benoît COQUILLARD, Philippe CAPRON

Absents avec pouvoir :
Daisy DESLANDES qui a donné pouvoir à Philippe CAPRON
Marion LIPAROTTI qui a donné pouvoir à Laurence ROCHAS

Absent : Frédéric MARCHAND

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Laurence ROCHAS a été désignée comme secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 8 avril 2022.
Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire le soumet au vote.
Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 23 avril 2022.
Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire le soumet au vote.
Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

3) DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Conformément à l'élection du Maire et du 1er Adjoint le 23 avril 2022, et considérant que dans les communes de moins de 1 000 habitants le Maire est conseiller communautaire, M. Jérôme OLIVIER est donc désigné conseiller communautaire, son suppléant désigné est M. Benoît COQUILLARD, 1er Adjoint.

Délibération n° 2022-11

4) NOMINATIONS AUX DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- **Syndicat Communauté de Communes du Vexin Centre**
  M. Jérôme OLIVIER sera délégué titulaire et M. Benoît COQUILLARD délégué suppléant.

  Délibération n° 2022-12

- **Délégués au SIMVVO**
  Après en avoir délibéré, Mme Laurence ROCHAS est élue titulaire, M. Jérôme OLIVIER suppléant.

  Délibération n° 2022-13

- **Délégués au Syndicat Intercommunal de la Gendarmerie de Marines**
  Après délibération, M. Jérôme OLIVIER est nommé titulaire, Mme Laurence ROCHAS et M. Philippe CAPRON, suppléants.

  Délibération n° 2022-14

- **Délégués auprès du Parc Naturel Régional**
  Après en avoir délibéré, M. Jérôme OLIVIER est nommé titulaire, M. Philippe CAPRON et Mme Daisy DESLANDES, suppléants.

  Délibération n° 2022-15

5) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire évoque que tout sera fait pour faire vivre le village et les villageois dans la continuité de ce qui a été commencé par Mme Deslandes, dans un bon état d'esprit pour les 4 ans à venir.

Priorités pour l'année 2022 :

Finaliser et lancer les travaux de l'appartement de la mairie pour permettre une mise en location d'ici la fin de l'année. Les prestataires ont été relancés et les devis ajustés en fonction des derniers éléments communiqués lors du dernier conseil.

Le dossier assainissement en collaboration avec le SIARP reste une priorité et sera suivi avec rigueur. Une demande sera également faite au SIARP pour étudier le raccordement de la salle polyvalente au réseau.

Sur le budget de la commune pour 2022, ont été prévu, entre autres, des travaux sur le cimetière, notamment la réfection des allées.

Un dossier d'étude sur les travaux à mener sur l'église va être constituer.

Un point est fait sur les interventions du prestataire en charge de l'entretien des espaces verts, des points fleuris seront prévus dans le village ainsi qu'à la mairie.

Monsieur le Maire et son 1er adjoint ont rencontré Mr Boissy Laurent (Président) et Mr Brunet Jean-Marie du Comité des Fêtes de Neuilly en Vexin.
Un planning des festivités organisés dans la commune leur a été demandé en chaque début d'année, pour la mise à disposition de matériel ou bâtiment, ainsi que pour tenir compte des éventuelles contraintes municipales. La discussion a été riche et intéressante, cette rencontre a permis de fonder et d'entreprendre de bonnes relations pour les festivités à venir cette année.

Le projet d'antenne est toujours en cours entre SFR, la mairie et le propriétaire du terrain pressenti pour l'installation de celle-ci.

Une permanence le premier samedi de chaque mois va être mise en place sur un créneau horaire de 10 h à 12 h :
Les 04/06, 02/07, 03/09, 01/10, 05/11 et 03/12
Un bilan de retour d'expérience sera fait en fin d'année sur l'intérêt de maintenir ces permanences pour l'année 2023.

Un planning des conseils municipaux est établi pour le reste de l'année, le deuxième vendredi de chaque mois,
Les 10/06, 08/07, 09/09, 14/10, 04/11 et 09/12.

Fin du conseil 21h12.